



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fichiers

Question écrite n° 53767

Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge M. le haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, haut-commissaire à la jeunesse, sur le nombre de citoyens ayant demandé en 2008 la communication de documents les concernant, en application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal, tant auprès de son haut-commissariat qu'auprès des administrations et services en dépendant.

Texte de la réponse

Pour ce qui concerne le champ « jeunesse et vie associative », aucun citoyen n'a demandé la communication de documents le concernant en 2008.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53767

Rubrique : Informatique

Ministère interrogé : Solidarités actives contre la pauvreté et jeunesse

Ministère attributaire : Jeunesse et solidarités actives

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 2009, page 6343

Réponse publiée le : 12 octobre 2010, page 11211